

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON – MILIEUX DE CULTURE ET DISPOSITIFS JETABLES

Groupe Vitrolife

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (les « Conditions générales ») s'appliquent à tous les accords entre les sociétés du Groupe Vitrolife (« Vitrolife ») définies à l'article 1.1, et un client (le « Client ») concernant la vente et la livraison par Vitrolife de **milieux de culture et dispositifs jetables** (les « Produits »). **Pour la vente d'autres produits Vitrolife, comme les équipements time-lapse, les systèmes de surveillance et d'alarme, et les systèmes de laser et d'imagerie, d'autres conditions générales s'appliquent.**

1. Généralités

1.1 **Sociétés du groupe Vitrolife :** Vitrolife Sweden AB, Suède, Vitrolife Ltd., Royaume-Uni, Vitrolife SAS, France, A.T.S. Srl, Italie, Vitrolife Pty Ltd., Australie, Vitrolife A/S, Danemark, Vitrolife BVBA, Belgique.

1.2 Les présentes Conditions générales remplacent l'ensemble des déclarations, garanties, communications et accords antérieurs concernant les Produits entre Vitrolife et le Client. Toutes les conditions contraires au contenu des présentes Conditions générales telles que les conditions d'achat du Client ou d'autres conditions jointes ou mentionnées dans la commande du Client seront exclues et sans effet. En cas de divergence entre la confirmation de commande de Vitrolife et les présentes Conditions générales, le libellé de la confirmation de commande prévaut.

1.3 Vitrolife peut à tout moment modifier les présentes Conditions générales avec effet pour les commandes confirmées après une telle modification.

2. Commande et livraison

2.1 **Commande et confirmation de commande**

2.1.1 Les produits doivent être commandés et livrés conformément aux procédures de commande et de livraison de Vitrolife en vigueur au moment de la commande.

2.1.2 Une commande n'est pas contraignante tant que Vitrolife n'a pas émis de confirmation de commande par écrit. Les modifications ou annulations de commandes confirmées par Vitrolife ne peuvent être réalisées qu'après accord préalable et par écrit de Vitrolife.

2.1.3 Il relève de la responsabilité du Client de vérifier immédiatement la confirmation de commande de Vitrolife et de transmettre tout commentaire ou objection, le cas échéant.

2.2 **Livraison**

2.2.1 Une date de livraison estimée de la commande sera indiquée sur la confirmation de commande. Une commande reçue un jour ouvrable avant 12 h 00 CET (+1 h) sera expédié le jour même ou le jour ouvrable suivant si les Produits sont disponibles en stock. Dans le cas contraire, les Produits seront livrés dans les délais applicables occasionnels des produits commandés.

2.2.2 Les livraisons partielles sont permises. Vitrolife devra donner au Client une date de livraison estimée pour les commandes en attente.

2.2.3 Les conditions de livraison sont DAP/RLD (Incoterms 2020) à la destination précisée dans la confirmation de commande de Vitrolife, à l'exclusion toutefois des frais de transport qui sont à la charge du Client.

2.2.4 Il relève de la responsabilité du Client d'informer immédiatement Vitrolife de tout changement au sein de son organisation qui pourrait avoir un impact sur les livraisons.

2.3 **Réserve de propriété**

2.3.1 Tous les Produits restent la propriété de Vitrolife jusqu'au paiement intégral des sommes dues. En cas de non-paiement de l'intégralité de la somme, Vitrolife (outre tous autres recours) aura le droit de récupérer les Produits auprès du Client.

2.4 **Inspection par le Client lors de la livraison**

2.4.1 Lors de la livraison des Produits, le Client doit immédiatement inspecter lesdits Produits afin de déterminer si ceux-ci sont conformes à la confirmation de commande et s'ils n'ont pas été endommagés pendant le transport. En cas de Produits manquants ou si une partie des Produits n'est pas conforme à la confirmation de commande ou a été endommagée pendant le transport, le Client peut à la livraison prévenir immédiatement Vitrolife pour signaler la non-conformité ou les dommages. Le signalement doit être effectué sur le site www.vitro-life.com, par téléphone, ou par e-mail à l'adresse order@vitrolife.com. Les Produits manquants et visiblement endommagés doivent être notés sur le reçu du transporteur lors de la livraison et communiqués à Vitrolife immédiatement, et en aucun cas plus tard que trois (3) jours ouvrables après la livraison. Vitrolife décline toute responsabilité en cas de réclamations effectuées après le délai indiqué précédemment.

2.4.2 Il relève de la responsabilité du Client de conserver les Produits en quarantaine pendant toute la durée de l'enquête de non-conformité. Les Produits doivent être conservés conformément aux spécifications.

2.4.3 En cas de Produits non conformes ou de Produits endommagés pendant la partie du transport où Vitrolife as-

sume le risque d'endommagement des Produits, et qui ont été communiqués à Vitrolife conformément à l'article 2.4.1, Vitrolife pourra, à sa seule discrétion, remplacer gratuitement les Produits non conformes ou endommagés, ou émettre une note de crédit au Client équivalente au prix d'achat des Produits.

2.5 **Retours**

2.5.1 Le Client n'a pas le droit de retourner les Produits en cas d'erreur de commande de la part du Client. Vitrolife n'est nullement obligée d'accepter les retours ou de rembourser les frais liés à de telles livraisons. Tous les retours autorisés par Vitrolife devront être accompagnés d'un numéro de retour valide émis par Vitrolife. Vitrolife décline toute responsabilité en cas de retour de Produits sans autorisation préalable. Tous les Produits dont le retour a été autorisé doivent être renvoyés en état de vente.

3. **Garantie**

3.1 Vitrolife garantit exclusivement au Client que les Produits sont exempts de tout défaut matériel et vice de fabrication jusqu'au dernier jour de consommation inclus indiqué sur l'emballage du Produit concerné, ou, si aucune date n'est mentionnée, pendant la durée de vie normale du Produit. Pour les Produits dont la période de garantie expresse est indiquée dans les spécifications du produit, seule cette période de garantie s'applique. La période de garantie est calculée à compter de la date de facturation. La période de garantie sera toujours de cinq semaines minimum à compter de la date d'expédition. La garantie ci-dessus s'applique uniquement dans des conditions d'utilisation normale et de conservation adéquate des Produits, conformément à leur étiquetage et à leur utilisation prévue, selon les notices de produits ou tout autre document accompagnant les Produits. Sous réserve des dispositions expressees ci-dessus, Vitrolife ne fait aucune déclaration ou ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les Produits ou autre, et sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, Vitrolife décline expressément toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

3.2 **Non-conformité des Produits**

3.2.1 En cas de rupture de la garantie présentée à l'article 3.1, Vitrolife

pourra, à sa seule discrétion, remplacer gratuitement les Produits défectueux ou émettre une note de crédit au Client équivalente au prix d'achat des Produits, sous réserve des conditions suivantes :

- (i) le Client doit prévenir Vitrolife par téléphone ou par e-mail à l'adresse de l'assistance affichée sur www.vitrolife.com immédiatement après l'apparition du défaut et au plus tard deux (2) jours ouvrables après l'éventuelle détection du défaut du Produit, et
- (ii) le Client doit remplir le formulaire de réclamation de Vitrolife si demandé par Vitrolife, et
- (iii) le Client doit conserver les Produits en quarantaine pendant toute la durée de l'enquête de non-conformité, conformément aux spécifications.

CET ARTICLE 3.2.1 CONSTITUE LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DE VITROLIFE ET LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT POUR TOUTE VIOLATION DE GARANTIE OU DES PRODUITS AUTREMENT NON CONFORMES.

Vitrolife se réserve le droit d'inspecter tout Produit que le Client considère comme défectueux.

- 3.2.2 Les Produits peuvent être retournés uniquement après que le Client ait déposé une réclamation conformément à l'article 3.2.1. S'il s'avère que le Produit n'est pas défectueux, Vitrolife ne sera pas responsable du remplacement ou de l'émission de la note de crédit pour le Produit.
- 3.2.3 La garantie présentée à l'article 3.1 ne couvre pas les défauts causés par des circonstances survenues après que le risque d'endommagement des Produits a été transféré au Client, tel que, mais sans s'y limiter, une usure normale, des accidents, une mauvaise utilisation ou conservation, un non-respect des instructions émises par Vitrolife, ou une utilisation excessive des Produits.
- 3.2.4 Dans l'éventualité où le Client ou toute autre tierce partie modifie ou tente de modifier les Produits de quelque façon que ce soit, sans l'accord écrit préalable de Vitrolife, la garantie et tous les droits et obligations indiqués dans le présent article 3 seront immédiatement nuls et

4. Prix et paiement

- 4.1 Les Produits sont vendus aux prix indiqués dans la liste tarifaire de Vitrolife le jour de la commande.
- 4.2 Sauf accord contraire par écrit, les prix s'entendent hors frais de douane, TVA, impôts sur les ventes, droits à l'importation, droits d'usage, droits d'accises ou autres taxes. Tous ces

droits et taxes seront ajoutés séparément sur les factures de Vitrolife et devront être payés par le Client. Vitrolife se réserve le droit d'ajouter des taxes si les certificats d'exemption appropriés ne figurent pas dans les dossiers de Vitrolife. Vitrolife se réserve le droit de facturer au Client tout arriéré de taxe en cas de mauvaise utilisation d'une exemption. Que ces taxes figurent ou non sur la facture, le Client est responsable du paiement de toutes les taxes imposées sur la vente des Produits.

- 4.3 Le cas échéant, Vitrolife facturera également au Client les frais de documentation et frais externes (par exemple, lettre de crédit, L/C) ou tout autre service.
- 4.4 Les commandes seront facturées au moment de l'expédition et le paiement devra être effectué trente (30) jours à compter de la date de facturation, sauf indication contraire sur la facture.
- 4.5 Vitrolife pourra demander un paiement anticipé du montant de la commande. Le cas échéant, le paiement devra être versé sur le compte en banque de Vitrolife dans les dix (10) jours suivant réception de la confirmation de commande par le Client. Si Vitrolife n'a pas reçu le paiement anticipé sur son compte le 15^e jour suivant réception de la confirmation de commande par le Client, Vitrolife se réserve le droit d'annuler la commande du Client. Vitrolife procédera à l'expédition de la commande dans les trois (3) jours suivant la réception du paiement anticipé par Vitrolife.
- 4.6 Tout retard de paiement portera intérêt au taux de 1% par mois entamé. De plus, Vitrolife est en droit de facturer les frais liés aux rappels et recouvrement de retard de paiement.

5. Limitation de responsabilité

- 5.1 NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS TOUTE COMMANDE, TOUT BON DE COMMANDE OU TOUT DOCUMENT, VITROLIFE NE SERA EN AUCUN CAS, QUE CE SOIT RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE CONTRAT, D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, D'UN DÉLIT, D'UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, TENUE POUR RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU UNE TIERCE PARTIE DE TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE DE RECETTES OU TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE D'UTILISATION, LES COÛTS D'INDISPONIBILITÉ OU LES RÉCLAMATIONS DES PROPRES CLIENTS DU CLIENT.
- 5.2 La responsabilité totale de Vitrolife, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris en cas de négligence) ou autre, ne pourra en aucun cas dépasser un montant correspondant au mon-

tant payé par le Client pour les Produits.

5.3 Responsabilité du fait des produits

Vitrolife n'aura aucune obligation vis-à-vis du Client ou de toute tierce partie, pour les dommages causés par un Produit, sauf disposition contraire émanant de normes contraignantes relatives à la sécurité des produits ou de la législation en matière de responsabilité du fait des produits défectueux. La responsabilité de Vitrolife en vertu du présent article est, indépendamment du type, de la raison et de la portée du défaut, de la défaillance ou du dommage, limitée à cinq millions (5 000 000) USD dans chaque cas avec une obligation globale pendant un an.

6. Propriété intellectuelle

- 6.1 Vitrolife exclut expressément toute garantie écrite ou verbale, explicite ou implicite d'absence de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers découlant de l'utilisation ou de l'achat des Produits par le Client.
- 6.2 Tous les logos, toutes les marques déposées ou tous les noms de produits figurant sur les Produits et toute conception des Produits constituent la propriété intellectuelle protégée de Vitrolife. L'utilisation, la reproduction ou la représentation (totale ou partielle) de ces logos, marques, noms de produits ou des Produits eux-mêmes, quelle que soit la forme sous laquelle cela se présente, est interdite sauf en cas d'accord écrit et préalable de Vitrolife. Le Client s'engage à ne pas supprimer ou altérer l'étiquetage de Vitrolife des Produits.

7. Force majeure

- 7.1 Si l'exécution d'une initiative de Vitrolife ou du Client est empêchée ou affectée en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la partie qui se voit empêchée, telles que, sans s'y limiter, des changements dans la législation, des conflits du travail, une mobilisation militaire, la réglementation gouvernementale, un incendie, une panne de courant, un tremblement de terre, une inondation, des actes ou des menaces de terrorisme, cela constituera un motif d'exonération des obligations et d'exemption des sanctions à condition que la partie empêchée en informe immédiatement l'autre partie. Si l'exécution d'une commande est empêchée pendant plus de trois (3) mois en raison de telles circonstances, chaque partie peut annuler une telle commande.

8. Litiges et droit applicable

- 8.1 Les présentes Conditions générales sont régies et conçues conformément aux lois en vigueur au siège de la société Vitrolife contractante, sans égard à ses conflits sur les principes du droit. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de

marchandises (CVIM) ne s'applique pas.

- 8.2 Tous les litiges ayant trait aux accords auxquels s'appliquent les présentes Conditions générales seront définitivement réglés devant les tribunaux compétents au siège de la société Vitrolife contractante. Vitrolife peut également engager une procédure à l'encontre du Client devant tout tribunal compétent dont relève le Client.
- 8.3 Si les présentes Conditions générales sont traduites dans une autre langue, la version anglaise prévaudra en cas de divergences.

*Groupe Vitrolife
Janvier 2021*